

Attaque de loups, Besoin urgent de fonds pour protéger les troupeaux d'ovins



«Avec le retour du loup dans le Ventoux et en proximité des villages, le pastoralisme vit une crise existentielle, relate Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse. Les conditions de travail des éleveurs d'ovins sont devenues très difficiles, soumettant bergers et troupeaux à un stress permanent.» Pour évoquer le pastoralisme en danger, <u>Lucien Stanzione</u> a récemment convié le Gaec (Groupement agricole d'exploitation en commun) <u>Montagard Ferrer de Bedoin</u>, fondé par trois associés pour une exploitation de 5 000 ovins. Objectif : Echanger sur la protection du pastoralisme et le soutien aux éleveurs.

3 novembre 2025 |



Ecrit par le 3 novembre 2025



Copyright Facebook Montagard-Ferrer

«Les aides gouvernementales liées aux mesures de prévention

et <u>Le plan loup</u> sont en totale inadéquation avec la réalité des saisons pastorales : les besoins préventifs sollicités en amont n'arrivent bien souvent qu'après les drames. J'en veux pour preuve le récent exemple de ce GAEC attaquée 6 fois de suite au col de la Frache, de la commune d'AUREL) en juin dernier ainsi que deux fois le week-end dernier sur la commune de Bedoin, entrainant la mort d'une quarantaine de brebis et agneaux.»

«Les filets de clôture électrifiés anti-loups

imposés sont inefficaces et les méthodes de comptage des loups sont toujours lacunaires selon les éleveurs. Ils sont obligés d'emprunter pour continuer leur activité cependant que l'Etat ne prend pas en charge les frais bancaires de ce supplément de charges. Cette situation et la rupture de confiance qu'elle sous-tend, pose un défi majeur pour nos territoires.»



Entrer urgemment en action

Lucien Stanzione annonce entrer en contact avec l'OFB (Office français de la biodiversité), la DDT 84 (Direction départementale des territoires de Vaucluse), le Préfet de Vaucluse et le Préfet référent loup pour ensuite interpeller urgemment le Ministre de l'Agriculture.

Lucien Stanzione

est sénateur de Vaucluse, maire honoraire d'Althen-des-Paluds, Membre de la Commission des affaires économiques, Membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

3 novembre 2025 |



Ecrit par le 3 novembre 2025





Lucien Stanzione à Bédoin avec Rose Montagard Ferrer le 9 juillet 2024

Parc du Ventoux : une pièce de théâtre sur nos rapports à la nature et aux écosystèmes



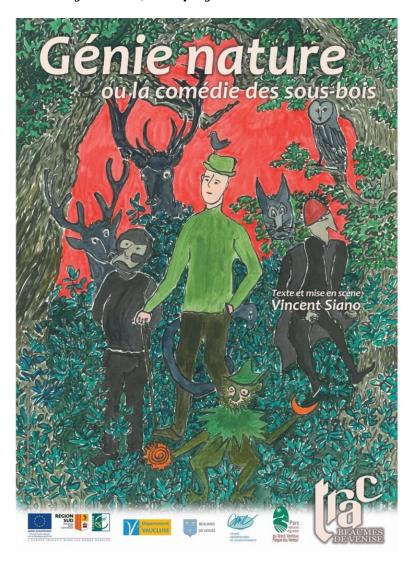
Dans le cadre de la 4° édition des Rendez-Vous du Parc, le <u>Parc naturel régional du Mont-Ventoux</u> propose du théâtre à Aurel ce samedi 8 juillet. La <u>Compagnie du Trac</u>, basée à Beaumes-de-Venise, présentera sa pièce *Génie Nature ou la Comédie des Sous-Bois*.

Ce spectacle, mis en scène par Vincent Siano, raconte l'étrange aventure d'une troupe de comédiens en tournée dans le Ventoux où tout va basculer et se bousculer autour des questions existentielles posées à l'humanité, notamment son rapport à la nature, aux écosystèmes, et plus largement à l'ensemble du



monde vivant présent sur notre planète.

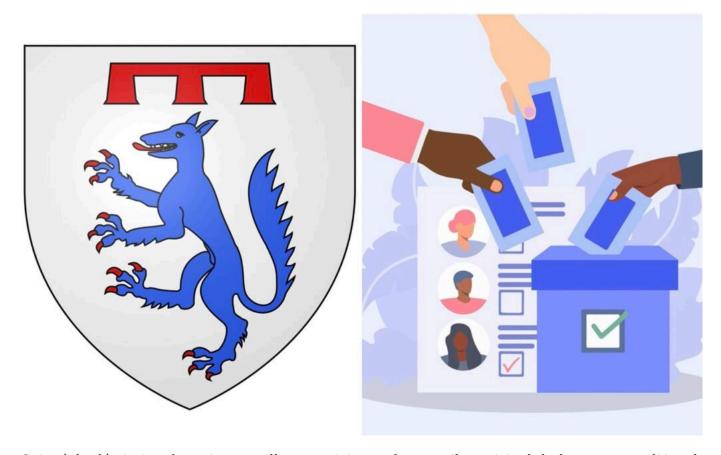
Samedi 8 juillet. 21h30. Gratuit. Réservation obligatoire au 04 90 65 05 85 ou <u>en ligne</u>. Château de Coudray. Aurel. (Salle polyvalente de Sault en cas de mauvais temps)



V.A.



Aurel : des élections municipales complémentaires pour compléter le conseil municipal



Suite à la démission de trois conseillers municipaux, le conseil municipal de la commune d'Aurel, composé de 11 sièges, est incomplet. Afin de pouvoir procéder à l'élection d'un nouveau maire, il doit être complet. Des élections municipales complémentaires vont donc être organisées. Par arrêté du 25 octobre 2022, publié en mairie d'Aurel le 26 octobre 2022, le sous-préfet de Carpentras a convoqué les électeurs de la commune pour pourvoir les sièges vacants.

Le premier tour du scrutin aura lieu le dimanche 11 décembre de 8h à 18h. Le second, s'il est nécessaire, aura lieu le dimanche 18 décembre. Les déclarations de candidature sont obligatoires pour le 1er tour. Elles seront reçues en sous-préfecture de Carpentras, aujourd'hui, le mercredi 23 novembre, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h, et demain, le jeudi 24 novembre, de 9h à 11h30 et de 14h à 18h. Celles du second tour seront reçues le lundi 12 décembre de 9h à 11h30 et de 14h à 16h, et le mardi 13 décembre de 9h à



11h30 et de 14h à 18h.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la sous-préfecture de Carpentras au 04 90 67 70 30 ou par mail à l'adresse sp-carpentras@vaucluse.gouv.fr

V.A.